

aussi un financeur à taux 0 ou négatif des politiques d'investissement des établissements. Ce qui allégerait considérablement les coûts de leur fonctionnement, mais aussi de leur développement. Et d'une certaine manière contribuerait aussi à soutenir le développement du secteur pharmaceutique (recherche et production) en facilitant le recours de tous les établissements aux découvertes récentes en matière pharmacologique (révolution du biomédicament qui aujourd'hui plombe par son coût les établissements et hypothèque parfois les chances de traitement et de survie des malades).

Enfin, en écho à la crise sanitaire mondiale, ce Pôle financier public pourrait constituer une amorce à la constitution d'un Fonds européen de financement des services publics directement abondé par la BCE.

*Redéfinir les critères de gestion de l'hôpital pour que l'investissement réponde aux besoins des populations et pas d'économies sur la dépense sociale*

Aujourd'hui la gestion hospitalière est moins tournée vers la réponse aux besoins des populations et des territoires que vers le rationnement de la dépense publique et la captation par les marchés de la dépense publique et sociale. En faisant de la CAF son critère opératoire, elle pousse à l'économie sur la dépense et à la privatisation de l'offre de soins. Il est donc nécessaire de redéfinir les critères de gestion de l'hôpital.

En premier lieu, il est impératif de réaffirmer la logique capacitaire de l'investissement. L'investissement hospitalier doit permettre aux établissements de répondre précisément aux besoins des populations et des territoires. Il doit leur donner les capacités matérielles, humaines et technologiques de cette intervention. Ce qui implique de ne pas conditionner l'investissement par la CAF des établissements afin d'éviter de peser sur l'offre de soins, mais de financer les investissements sur la base d'une évalua-

tion des objectifs sanitaires des territoires dans une dynamique de démocratie sanitaire active associant véritablement l'ensemble des acteurs (praticiens et usagers) de la santé à chaque échelon de décision (national et régional).

Une telle procédure ne signifie pas qu'il faille renoncer à un critère d'efficacité de l'investissement. Au contraire, la redéfinition des objectifs du COPERMO, mais aussi de sa composition et de sa structuration, pourrait ouvrir la voie à une mutualisation de sources de financement des investissements lourds des établissements. Plutôt que chercher le retour sur investissement, le COPERMO pourrait alors s'appuyer sur des indices sanitaires et démographiques pour ajuster le niveau de l'investissement des établissements.

De même, plutôt qu'intégrer le financement des investissements courants dans les tarifs de la T2A, ce qui oblige à calibrer ses investissements de telle sorte qu'ils dégagent une marge brute d'exploitation, et donc qu'ils pèsent sur les capacités de l'offre de soins, ces investissements pourraient être définis directement par les équipes médicales en fonction de critères d'efficacité du service public de soin rendu à la population évalués par des indicateurs de santé collectivement définis (localement et nationalement, voire aussi aux niveaux européen et mondial), mais aussi contrôlés par des structures ad hoc démocratiquement constituées.

*Sortir le financement des investissements des logiques d'austérité*

Les marges de manœuvres des hôpitaux sont restreintes par les politiques d'austérité. La pression sur l'ONDAM se traduit inexorablement par un endettement parallèle des hôpitaux publics. Libérer les capacités d'investissement des établissements implique alors de renoncer à ces politiques. C'est évident, mais cela vaut mieux de le rappeler. ■

## Convention citoyenne pour le climat

Alain Tourneise

a convention citoyenne pour le climat a rendu sa copie. Si elle n'est pas exempte d'errements, beaucoup de ses propositions méritent l'intérêt car elles constituent autant de points d'appui pour faire avancer nos propres idées.

**C**omposée de 152 citoyens tirés au sort à partir d'une liste aléatoire de numéros de téléphone, la convention citoyenne se présente elle-même comme des « citoyennes et citoyens libres, indépendants de tout parti ou influence, représentatifs de la société ». Dès cette première phrase, on pourrait être tenté de sourire.

En quoi l'indépendance de tout parti constitue-t-elle un atout dans une assemblée dont le but est justement d'élaborer des propositions politiques? Quant à l'indépendance de toute influence, sauf à vivre dans une caverne... On est bien là dans la supercherie macronienne qui vise à dépolitiser la réflexion citoyenne pour mieux la manipuler.



Mais qu'on se rassure, ces simples citoyens ont été soigneusement encadrés dans leur réflexion. D'abord par un « comité de gouvernance » dont les membres, choisis par le président du CESE, sont pour la plupart issus de la crème des institutions social-démocrates de ce pays (Terra Nova, CFDT, Fondation Jean Jaurès, FAGE) et dont la présidence est assurée par Laurence Tubiana et Thierry Pech qui, eux, peuvent difficilement se targuer d'indépendance de tout parti. Ensuite par un « groupe d'appui », lui aussi très inspiré par l'écologie social-démocrate (ADEME), avec pour mission de conseiller collectivement les membres de la Convention dans l'exploration des pistes de travail et l'élaboration des propositions de mesures que les membres ont eux-mêmes conçues et retenues. Enfin par un « comité logistique » avec pour rôle d'« assister la Convention dans la transcription de ses propositions sous la forme de mesures législatives ou réglementaires, ou à défaut en des termes se rapprochant le plus possible d'un texte de loi ou de règlement ».

Malgré ce balisage serré, les délégués de la Convention ont réussi à élaborer 149 propositions regroupées en sept thématiques : consommer, produire et travailler, se nourrir, se déplacer, se loger ainsi que des propositions de financement et de modification de la Constitution. Ces propositions ne sont pas toutes nouvelles, loin s'en faut. Il serait fastidieux d'analyser chacune de ces dispositions, certaines sont encore marquées du sceau de l'écologie punitive et malthusienne, mais elles sont assez minoritaires. Et le moins qu'on puisse en dire, c'est que nombre d'entre elles remettent profondément en cause des fondements même de l'économie libérale et de la logique macronienne, même si leur formulation n'est pas aussi explicite. C'est particulièrement vrai dans le domaine du travail et de l'emploi, de la fiscalité, du commerce international et des moyens de financement à mobiliser. Par bien des aspects,

les analyses de la Convention rejoignent celles que fait notre parti depuis des années et ses propositions pourraient constituer des points d'appui pour faire avancer quelques propositions clés qui sont celles du PCF.

### Sécurité d'emploi, de formation et de revenu

Dans leur thématiques produire et travailler, les délégués à la Convention font ce constat : « Avec la transition écologique, des emplois vont être perdus, et d'autres seront créés. D'ici 2025... il faut que chaque entreprise, organisation et personne soit accompagnée pour faire évoluer son activité, voire en changer si elle devait disparaître et ainsi contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. »

Ils proposent donc d'« anticiper et planifier la reconversion des entreprises qui seront touchées par ces évolutions :

- Créer et financer les formations professionnelles initiales et continues. **Il y a un besoin d'investissement massif pour la transition sociale et professionnelle** dans le cadre de la transition pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de la forte transformation de nos entreprises que cela implique.

- Accompagner les personnes qui perdraient leur emploi, former les personnes et entreprises dont les emplois évoluent (cf. secteur du bâtiment avec une spécialisation dans l'isolation).

- **Maintenir le niveau des salaires** : les évolutions des métiers des personnes doivent permettre d'accéder à un emploi stable et valorisant ; Il faudra valoriser les métiers qui incluent des pratiques écoresponsables (notamment la revalorisation des salaires au regard des nouvelles compétences acquises).

- Identifier et aider les petites entreprises et les sous-traitants dans le redressement lorsque leur activité disparaît.

Pour cela, ils préconisent de créer une nouvelle gouvernance de la transition des emplois et compétences au niveau national et régional.

« Faire un diagnostic régional par filière afin d'identifier les besoins par région en fonction des secteurs d'activités existants, ceux en transformation, les secteurs qui disparaissent, les opportunités d'activité à développer par région et les régions qui ont les compétences pour les formations, ainsi que les formations à développer dans chaque région. »

Par ailleurs, ils proposent de :

- Renforcer le rôle des CSE (Comités sociaux et économiques) dans la transition bas-carbone des produits et des processus des entreprises.

- Rendre obligatoire et annuelle la négociation de la GEPPMM (Gestion des emplois et des parcours professionnels et sur la mixité des métiers).

- Intégrer obligatoirement dans la procédure d'information et de consultation des orientations stratégiques et des politiques sociales de l'entreprise, l'évolution des emplois, des compétences et des formations appropriées liées à la transition bas carbone (ou réduisant les émissions de gaz à effet de serre) des produits et des processus.

– Créer et généraliser le même type d'instance dans la fonction publique (territoriale, hospitalière et étatique).

On le voit, tous les ingrédients de la sécurité d'emploi ou de formation élaborée par Paul Boccard, telle qu'elle a fait l'objet en 2017 d'une proposition de loi portée par André Chassaigne, sont présents dans cet ensemble de propositions. Certes, toutes ne vont pas aussi loin, l'ensemble manque de cohérence politique et juridique, mais elles constituent une base de discussion et de convergence évidente.

### Le libéralisme des échanges mis à mal

Dans ses thématiques « Consommer » et « Se nourrir » la Convention prend clairement position contre les traités ultralibéraux et pour un contrôle démocratique des échanges commerciaux :

« Nous souhaitons que les accords commerciaux existants et futurs soient compatibles avec nos objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et plus généralement avec les engagements et réglementations de la France et de l'Union européenne en matières sanitaire et environnementale :

– Renégocier le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) au niveau européen en fonction des objectifs détaillés ci-dessous.

– Défendre une réforme de la politique commerciale européenne, afin de :

- inscrire le principe de précaution dans les accords commerciaux et qui visent à prendre des mesures de protections dès que des doutes sont émis au sujet d'un produit ou d'une pratique ;

- mettre fin aux tribunaux d'arbitrage privés qui permettent à des entreprises d'attaquer les États lorsqu'ils adoptent des mesures de protection de l'environnement ;

- garantir la transparence et permettre le contrôle démocratique des négociations. »

### Contrôle, démocratie, régulation

Dans le même esprit, non seulement le libéralisme n'est pas très apprécié au sein des délégués de la Convention, mais le contrôle démocratique des décisions d'investissement est jugé insuffisant et nécessitant une meilleure implication des citoyens.

« Au niveau des institutions publiques, plus grande traçabilité sur les recettes et l'utilisation de l'argent public :

– Plus grande implication des citoyens dans les décisions d'investissement (à partir d'un certain montant, au niveau local et national), pour s'assurer que les choix effectués vont dans le sens du climat.

– Sur les produits d'investissements « verts », peu lisibles pour les épargnants non spécialistes, et souvent gérés par des sociétés qui continuent d'investir massivement par ailleurs dans les énergies fossiles. Cette transparence implique une obligation d'information de la part des banques (et des assurances) sur l'utilisation de l'épargne des particuliers et la mise en place obligatoire d'un reporting extra financier plus développé pour ces acteurs.

– Pour les marchés financiers, disposer d'un meilleur contrôle sur les montages financiers et, plus globalement, sur la régulation des acteurs bancaires (sépara-

## Encore quelques vieux démons

L'objectif de la Convention était de définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale. La grande majorité des propositions répondent de manière crédible à cette double ambition. Certaines toutefois, restent marquées par les travers qui ont longtemps caractérisé la réflexion écologique : malthusienne, punitive, utopique voire obscurantiste. La Convention n'a pas pleinement réussi à échapper à ces vieux démons. En particulier dans le domaine de l'énergie. Il faut dire à sa décharge qu'elle a été abreuvée des « conseils » de représentants de tout ce que la France compte d'ayatollahs des ENR : ADEME, fondation Nicolas Hulot, NegaWatt et, naturellement, le ministère de la transition écologique.

Ainsi, l'objectif 11 de la Convention suggère que « les particuliers s'engagent dans la sobriété énergétique ». Ce glissement sémantique n'est pas anodin. Il y a peu encore, on insistait sur l'efficacité, c'est à dire « consommer moins pour une même satisfaction ». Mais dans sobriété, il ne reste que « consommer moins ». Comment la Convention compte-t-elle y parvenir ? Dans les pays riches, on l'imagine assez bien. De sobriété à restriction, il n'y a qu'un pas. Et deux jusqu'à prohibition. Ce sera sans doute moins brutal que dans l'Amérique des années vingt. Cela se fera par les prix. Et, malgré les dénégations de la Convention, ce seront toujours les plus défavorisés qui trinqueront. Une démarche qui reste donc malthusienne et punitive.

Au demeurant, l'ensemble du chapitre énergie se révèle assez incohérent. Sans que cela soit jamais justifié, pour la Convention, le salut viendra de la multiplication des petites installations de production. « Favoriser le réseau de production d'ENR et les petites unités de production : solaire, bioénergie, géothermique, hydraulique, éolien, marémotrice, houlomotrice, etc. afin de permettre à tout le monde de produire de l'énergie ». Small is beautiful ? Pas tant que cela. Car la Convention ne se préoccupe pas des importations que cela générerait, importations que, par ailleurs, elle dénonce quelques paragraphes plus haut. Elle ne se préoccupe pas non plus de l'augmentation des prix que cette politique imposerait aux plus défavorisés. Oubliée, la justice sociale ! Elle semble ignorer les problèmes techniques que soulèvent l'intermittence qui nécessite des productions de substitution (carbonées) en cas d'absence de soleil ou de vent. Enfin, elle se désintéresse de la multiplication des réseaux nécessaires à la mutualisation de ces productions. Dans tout ce chapitre, pas un mot de la privatisation annoncée des usines hydrauliques, ni de la réduction de la part du nucléaire dans le mix français. D'ailleurs quelques jours après la publication du rapport, le gouvernement arrêtait définitivement la centrale de Fessenheim, avec pour conséquence l'augmentation de 6 à 10 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> annuelles émises par la France. Une décision qui ne semble pas avoir ému les délégués de la Convention trop occupés à présenter leur nouveau crime d'écocide », défini comme « toute action ayant causé un dommage écologique grave en participant au dépassement manifeste et non négligeable des limites planétaires, commise en connaissance des conséquences qui allaient en résulter et qui ne pouvaient être ignorées. « Les travaux pratiques n'ont pas tardé.

tion des activités de banques d'affaires des banques de détail) pour éviter le financement d'activités néfastes au climat et favoriser la transition climatique.»

### Financement

Les délégués semblent bien conscients que le financement de ces quelque 149 propositions nécessiterait des prélèvements financiers significatifs. Mais leurs suggestions sont particulièrement intéressantes. Rompant avec une tradition solidement établie de l'écologie punitive, leurs propositions ne sont pas seulement fondées sur la fiscalité mais aussi sur la responsabilité du secteur bancaire notamment du secteur bancaire public et des institutions monétaires. En ce qui concerne la fiscalité des particuliers, elles relèvent clairement d'une volonté de justice sociale :

- Intégration d'une nouvelle tranche d'imposition pour les revenus au-delà de 250 000 euros.
- Augmentation de l'assiette fiscale et de taxation des plus hauts patrimoines privés, pouvant se traduire par le rétablissement de l'Impôt sur la fortune (ISF). Pour la fiscalité des entreprises, elles reprennent nombre de propositions déjà dans l'air depuis des années, notamment :
  - Renforcement de la taxation des transactions financières.
  - Augmentation de la taxe sur les fournisseurs de services numériques (dite taxe GAFA).
  - Les entreprises qui distribuent plus de 10 millions d'euros de dividendes annuels, participeront, chaque année, à l'effort de financement à la hauteur de 4 % et celles dont les dividendes sont inférieurs ou égaux à 10 millions d'€ participeront à hauteur de 2 %.

Emmanuel Macron s'est empressé de retoquer cette dernière au nom de l'attractivité de la France pour les investisseurs.

Enfin, parmi les propositions de financement, on trouve également :

« Utilisation de la création monétaire de la BCE pour financer la transition climatique, au service des citoyens. »

Mais la Convention rejette toute privatisation qui serait destinée à financer des projets même environnementaux. « Non prédilection de la privatisation de grandes entreprises publiques pour dégager des recettes de court terme, mais mobilisation de ces entreprises par l'État dans un objectif d'intérêt général incluant la transition climatique. » Voilà qui devrait mettre un coup d'arrêt à la privatisation d'ADP ou d'autres grandes entreprises publiques telles qu'EDF.

Emmanuel Macron s'est engagé à retenir les propositions de la Convention, à l'exception de trois (110 km/h sur autoroute, taxation des dividendes et réécriture du préambule de la Constitution). Il s'est aussi engagé à les soumettre au parlement. Gageons qu'il aura beaucoup de mal à les mettre en œuvre, tant elles sont très souvent à l'opposé de l'idéologie libérale sur laquelle repose toute sa politique depuis des années. Les plus consensuelles lui donneront sans doute une occasion inespérée d'organiser un plébiscite un an avant l'élection présidentielle. Mais pour toutes les forces de progrès, et particulièrement pour notre parti, elles constituent un point d'appui nouveau pour populariser des propositions radicales pour commencer à sortir de la logique de marché et dépasser le capitalisme. ■

